



INDEX EGALITE FEMMES-HOMMES 2024

MAIRISTEM

L'index égalité femmes-hommes est une des mesures mise en place par la « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018. Il est établi chaque année par les entreprises de plus de 50 salariés afin de cibler les écarts de salaire pouvant exister entre les salariés femmes et hommes.

L'index est composé de **5 indicateurs** :

- L'écart de rémunération F/H ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- L'écart de répartition des promotions ;
- Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congés maternité ;
- Le nombre de femmes et d'hommes présent dans les dix plus hautes rémunérations.

Sur la base de ces indicateurs, MAIRISTEM obtient une note de **93/100** à l'index égalité femmes/hommes pour l'année 2024.